

C'est à tort qu'un journal prétend que le général Fleury se rend à Rome chargé d'une mission de l'Empereur pour le Saint-Siège. Le général est chargé de représenter le gouvernement français à l'entrée solennelle du roi Victor-Emmanuel dans Venise.

S'il fallait en croire un journal étranger, les cabinets de Paris et de Londres auraient l'intention d'adresser au gouvernement de St-Petersbourg une Note énergique au sujet des armements maritimes de cette puissance à Nicoloff, armements qui seraient en opposition complète avec l'esprit et la lettre du traité de Paris.

On mande de Berlin qu'un arrêté du 25 octobre ordonne le désarmement des forteresses de Saarlouis, Mayence, Coblenze et Cologne, et la mise sur le pied de paix de l'artillerie de campagne.

Si l'on en croit les journaux de Vienne, le général Kaufmann, gouverneur de Vienne, aurait été rappelé pour avoir abusé de ses pouvoirs. Il forçait les parents à faire baptiser leurs enfants par des popes schismatiques. Un paysan tua son fils plutôt que d'obéir et se constitua prisonnier. Le procès ayant eu un certain retentissement Kaufmann fut éloigné.

On mande télégraphiquement de Madrid que les élections municipales se sont passées dans le plus grand ordre sur tous les points de l'Espagne.

On a beaucoup parlé d'une lettre interceptée de M. Eloi, ancien chef du cabinet de l'Empereur Maximilien : il paraît que cette lettre est conçue dans un esprit d'hostilité très-vive contre la France. Cela n'est pas étonnant. Fils d'un ancien valet de chambre de la reine Louise, M. Eloi s'était fait remarquer à Mexico par son animosité contre les Français; on ne dit même alors que peu s'en fallut qu'il ne fût arrêté par ordre du maréchal Bazaine et il dut revenir en Europe. Les attaques contre la France sont sans portée.

Il se fait dans le public une protestation très-vive contre l'épidémie de duel qui semble s'étendre plus que jamais; et il faut espérer que la malheureuse issue du dernier duel de la Porte-Maillot donnera à réfléchir aux moins raisonnables. Le cas actuel sera justiciable des tribunaux militaires, car le vainqueur dans cette triste rencontre appartient à un régiment de zouaves, et ceux qui connaissent les détails de l'affaire s'accordent à dire qu'on ne peut lui reprocher le tort principal.

On a généralement blâmé l'Événement, qui a soutenu cette étrange opinion que l'injure doit être vengée immédiatement après qu'elle a été reçue et qu'il ne faut pas attendre au lendemain. Autrefois quand les gentilshommes et ceux qui ne l'étaient pas portaient l'épée, on comprend que les différends pussent se vider immédiatement par les armes : c'était le bon temps des duellistes et des assassins. Mais on a vu les abus de ce système; et si l'on n'a pu tout à fait effacer le duel de nos mœurs, on l'a du moins corrigé par des palliatifs et le principal est le délai exigé entre l'offense et la réparation pour disposer l'ordre du combat. Sans cela il y aurait chaque jour des centaines de duels et beaucoup seraient mortels, tandis que le plupart se terminent par une simple piqûre après laquelle les témoins déclarent « l'honneur satisfait ».

Pour toute la Correspondance : J. REBOUX.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le recensement de la ville de Roubaix est terminé. Le chiffre de la population est de 64,706 habitants; il était en 1861 de 49,274, soit une augmentation de 15,432. Nous devons faire remarquer qu'un grand nombre d'étrangers ont quitté Roubaix dans ces derniers temps, à cause de l'épidémie et n'ont pu être compris dans le recensement.

— Je ne le crois pas; c'est possible cependant, dit le jeune homme d'un ton triste.

— Comme vous dites cela froidement, Geronimo ! dit la jeune fille surprise, quel nuage obscurcit donc votre âme ?

— C'est vrai, je remarque en vous quelque chose d'extraordinaire, signor, remarqua le père. Vous paraissiez fort triste. Avez-vous peut-être reçu de fâcheuses nouvelles de votre oncle ?

Le jeune homme sembla chercher d'un air distrait une réponse à cette question; mais tout aussitôt il se couvrit vivement la tête, comme s'il s'efforçait de secouer les pensées qui l'attristaient. Il répondit en balbutiant :

— Ah ! non, ce n'est pas cela... j'ai vu tout à l'heure, derrière le couvent des dominicains, une chose qui m'a profondément ému; j'en tremble encore de saisissement. N'avez-vous jamais entendu parler d'un négociant florentin du nom de Massimo Barberi ?

— Un chevalier ? demanda Marie. Nous n'avons jamais entendu son nom.

— Non, un bourgeois, mais cependant un homme jouissant d'une haute considération.

— Je le connais parfaitement, dit M. Van de Werve. Dernièrement encore, je l'ai vu chez Lopez de Galle pour lequel il avait fait quelques affaires de change. Que voulez-vous nous dire de lui ?

— Une chose terrible, monsieur Van de Werve. On a péché dans un égout le corps du pauvre Barberi; il avait reçu deux coups de poignard à la gorge. Il a sans doute été attaqué et tué cette nuit...

— Il est triste de voir tant de meurtres se commettre dans notre ville d'Anvers,

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX.

Séance extraordinaire du 31 octobre.

Présents : MM. Ernoul-Bayart, maire, J. Lagache, C. Descat et Renaux-Lemerre adjoints ;

MM. P. Parent, Tiers-Bonte fils, Pollet-Desquiers, G^{me} Lefebvre, P. Cateau, A. Wibaux, Ferret-Duthoit, E. Hennart, E. Frasez, L. Watine, L. Eeckman, Delebecq-Desfontaine, A. Prouvost, Motteley-Jonville, A. Dewarlez, Motte-Bossut, Lestocart-Duvillier, J.-Bte. Duburcq, Toulemonde-Nollet, A. Delaoutre, C. Bourbier, F. Duthoit, Dubar-Ferrier, H. Ternynck.

Absents : MM. J.-Bte Ducatteau, (indisposé), L. Voreux, Sioen-Pin, Denis Salembier.

M. P. Parent est nommé secrétaire pour la séance.

1. Le Conseil autorise M. le Maire à faire vendre par adjudication les vieux matériaux provenant de la démolition du presbytère St-Martin.

2. Approbation du cahier des charges pour la vente des matériaux de 7 maisons situées en face du cimetière pour y établir un dégagement à la rencontre de la route de Watrellos.

3. Vote d'un report d'un crédit de 16,000 francs sur le budget de 1866 pour les frais de nouvelle installation des classes académiques.

4. Acceptation de la soumission du sieur Carboneau pour la construction d'un aqueduc dans la partie de la rue du Haut-Fontenois, située entre la rue de l'Alma et le fort Dhalluin, et pour le pavage de la dite rue.

5. Conformément à la proposition de M. le Maire, le Conseil nomme MM. Motte-Bossut, Toulemonde-Nollet, Lestocart et Bourbier pour faire partie d'un Conseil de perfectionnement de l'enseignement secondaire spécial.

6. Nomination d'une Commission composée de MM. Dewarlez, Duthoit, P. Cateau, Bourbier et Delebecq-Desfontaine, ayant pour mission de rechercher les moyens de combler le déficit causé par l'épidémie.

On lit dans l'Indicateur de Tourcoing :

« Nos lecteurs savent qu'il est question depuis un certain temps de créer un vaste boulevard entre Roubaix et Tourcoing. Cette nouvelle voie de communication, reconnue indispensable par tout le monde, à cause de l'insuffisance et de l'encombrement continuels de la route actuelle, va recevoir enfin son exécution. On nous assure, en effet, que la Commission municipale des grands travaux de la ville de Roubaix, à laquelle, nous a-t-on dit, l'honorable adjoint, M. Renaux-Lemerre, prête son concours actif et éclairé, vient de donner à l'unanimité son approbation au projet qui partira en droite ligne du pont de Saint-Vincent-de-Paul pour aboutir directement à l'angle Sud de la place du Champ-des-Nonnes, à Tourcoing.

« Ce tracé est bien certainement celui qui dessert le mieux les intérêts des deux villes, en rapprochant, le plus possible, les deux centres d'affaires; et nous comprenons parfaitement que la Commission des grands travaux de Roubaix ait rejeté comme peu sérieuse le projet qui consistait à faire dévier le boulevard vers la route actuelle du Blanc-Seau, en s'éloignant sensiblement de l'axe de Roubaix. Ce dernier projet non-seulement aurait été un contre-sens nuisible aux intérêts roubaixiens, mais encore aurait augmenté notablement la dépense, par suite de l'allongement du parcours. La Commission de Roubaix a compris, avec juste raison, que l'intérêt privé devait s'effacer devant l'intérêt général.

« Bien que la part de Roubaix dans les frais d'établissement sera relativement in-

signifiante et que Tourcoing devra prendre à sa charge la plus grande partie de la dépense, à cause de la plus grande étendue de territoire traversé, nous espérons que notre Conseil municipal ne voudra pas rester en arrière et qu'il secondera les efforts éclairés de la Commission municipale de Roubaix, pour mener à bonne fin un projet d'une utilité publique de premier ordre et qui doit être pour nous, comme pour nos voisins, un précieux élément de bien-être et de prospérité.

« On ne peut qu'applaudir à cette cordiale entente des deux villes, si féconde en heureux résultats dans le présent et dans l'avenir, et l'on doit se féliciter d'être bien loin d'une époque où l'égoïsme faisait la loi et où des jalousies, des rivalités étroites et mesquines frappaient d'aveuglement les hommes chargés de la direction des affaires publiques et compromettaient ainsi les intérêts de tous. »

En réponse à l'article qui précède, M. Renaux-Lemerre a adressé la lettre suivante à M. le Rédacteur en chef de l'Indicateur de Tourcoing :

« Monsieur,

« J'ai reçu le journal que vous avez bien voulu m'adresser et vous en remercie.

« Voici ma réponse à votre article que je vous prie de livrer à la publicité afin que ma position reste nettement tranchée dans la question de ce boulevard.

« Je ne sais de qui vous tenez les renseignements que vous y avez insérés concernant la décision, soi-disant prise à l'unanimité par la commission des grands travaux de la ville de Roubaix. Je dois à la vérité de déclarer, puisqu'on a voulu joindre mon nom à ceux des membres de la commission dont je ne fais pas partie, que je suis, quant à moi, très-oppoé à un boulevard en ligne droite tel que vous l'indiquez; j'ai de plus certain que la commission n'a pris aucune décision concernant ce projet, dont l'intérêt au point de vue roubaixien est très-contestable et très-contesté.

« Jamais, à ma connaissance, il n'a été question de faire dévier le boulevard de ceinture vers la route du Blanc-Seau, mais bien vers la rue de Mouveaux en se rapprochant le plus possible du viaduc.

« Comme vous, Monsieur le Rédacteur, j'ai applaudi et aidé de toutes mes forces à une cordiale entente des deux villes; je la croyais durable. Mon illusion a cessé par le vote de votre Conseil municipal du 8 août dernier, vote appuyé par l'administration qui a établi que sa ligne de conduite devait avoir pour mobile la concorde et non la division.

« Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

« J. RENAUX-LEMERRE. »

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

CLASSE DE 1866.

Le Maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 21 mars 1832 concernant le recrutement de l'armée; notamment les articles 5, 6, 7, 8, 11 et 38 de la dite loi :

ARRÊTÉ QUI SUIT :

Art. 1. — Tous les jeunes gens domiciliés dans la ville de Roubaix, soit qu'ils y soient nés ou non, et compris par leur âge dans la classe 1866, et subsidiairement leur père, mère ou tuteur, ou à défaut les personnes chargées de les suppléer, sont tenus de se présenter au secrétariat de la Mairie à dater du lundi 5 novembre jusqu'au 28 du même mois, afin de donner toutes les indications nécessaires à leur inscription au tableau de leur classe. Ceux qui ne sont pas nés à Roubaix devront se munir de leur acte de naissance.

Art. 2. — Les jeunes gens qui se prétendent étrangers ou fils d'étrangers non naturalisés, devront également se présenter dans le même délai, pour leur inscrip-

tion temporaire, et la production des pièces justificatives de leur extranéité. Toutes ces pièces devront être immédiatement produites pour être soumises à l'examen de M. le Préfet, et, s'il y a lieu, du Tribunal civil pour juger de leur validité.

Art. 3. — Les jeunes gens compris dans la classe 1866 sont ceux qui sont nés depuis le 1^{er} janvier 1846 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Art. 4. — Les père, mère ou tuteur des jeunes gens qui sont compris dans cette classe et qui appartiennent à des corps d'armée, par suite d'engagements volontaires ou autrement, devront aussi se présenter pour faire inscrire ces jeunes gens au tableau de leur classe et justifier de leur activité de service.

Art. 5. — Les jeunes gens qui résident à Roubaix sans y avoir leur domicile, devront justifier de leur inscription au tableau de recensement de la commune de leur domicile, à défaut de quoi, ils seront inscrits, s'il y a lieu, au tableau de recensement de cette ville.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié et affiché partout où besoin sera.

ERNOULT-BAYART.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

STATION DE ROUBAIX.

La taxe des dépêches échangées entre Londres et l'Amérique est modifiée de la manière suivante à partir du 1^{er} novembre.

Dépêche simple : 257 fr. 60 au lieu de 525 francs; chaque mot supplémentaire 13 fr. 75 au lieu de 26 fr. 25.

L'expéditeur peut choisir entre cette dernière manière de payer les mots supplémentaires et le mode de taxation par série de dix mots; dans ce cas chaque série de dix mots au-dessus de vingt est taxée moitié de la dépêche.

Le chef de station, CRÉPIN.

MM. Thiers, Lambrecht, Chabot Latour, Casimir Perrier, membres du Conseil d'administration des Mines d'Anzin, et M. Lebrét, régisseur, sont venus remercier M. le Préfet du Nord à propos de son intervention dans l'affaire des mines d'Anzin et des efforts qu'il a faits pour ramener les ouvriers à leurs travaux. En faisant cette démarche, ces Messieurs ont été guidés par un sentiment de haute convenance aussi bien que d'intérêt personnel.

On ne saurait trop louer l'attitude prise par M. le Préfet du Nord, dont la conduite conciliante a empêché la grève de prendre une tournure fâcheuse, et malgré les quelques arrestations qui ont eu lieu, l'affaire peut être considérée aujourd'hui comme entièrement terminée, et les difficultés comme tout à fait aplanies.

Ce n'est pas seulement à Anzin que les ouvriers mineurs ont demandé et obtenu une augmentation de salaire. Les feuilles belges annoncent que dans leur pays une augmentation, très-considérable d'ailleurs, a coïncidé avec une réduction proportionnelle, de la part des mineurs, des journées consacrées au travail. Par suite, on s'attend, en Belgique, à une hausse nouvelle dans le prix du charbon.

Au marché aux grains de Lille du 31 octobre il y a eu une baisse de 11 cent. à l'hectolitre.

On lit dans le Mémorial de Lille du 1^{er} novembre un article signé S. F. Vaudin publié dans la France chorale et relatif au concours qui a eu lieu à Tournai entre les musiques de Marchiennes et de Watrellos.

Il existe à Watrellos deux sociétés d'harmonie, Les Enfants de la Lyre et

l'Harmonie, musique municipale. Cette dernière n'ayant point pris part au concours de Tournai, l'article de M. Vaudin ne peut la concerner. — G. B.

Les prix de l'Exposition horticole qui a eu lieu à Tournai à l'occasion de la visite du roi et de la reine des Belges, viennent d'être décernés. Nous remarquons parmi les lauréats M. Scalabre-Delcourt, de Tourcoing, qui a obtenu trois médailles d'argent et un prix d'honneur.

On nous adresse la note suivante :

« Nous assistions lundi dernier à l'ouverture du cours public de chimie. M. Jau-deau, après avoir exprimé à ses auditeurs la satisfaction qu'il éprouvait de les voir si nombreux, a immédiatement commencé l'étude des corps gras. Nous avons vu fonctionner le charmant appareil à distillation continue de Payen, et nous avons compris comment on peut connaître d'une manière exacte la qualité des substances végétales qui nous fournissent nos huiles. M. Jau-deau a donné pleine satisfaction à son nombreux auditoire on lui a vu tant qu'il analysait publiquement à ses cours les huiles qu'on voudrait bien lui offrir.

« L'intérêt que présentent par elles-mêmes à notre industrie les matières qui feront cette année l'objet du cours de chimie et le talent de M. Jau-deau, si bien apprécié à Roubaix et Tourcoing où les cours publics sont aussi très-fréquentés, assurent à notre zélé professeur des auditeurs sérieux qui deviendront de plus en plus nombreux. » Z. D.

COURS DE CHIMIE.

Lundi 5 novembre, 8 heures du soir.

DES CORPS GRAS.

(suite)

Extraction de la matière grasse renfermée dans une substance végétale par l'Éliomère de M. Berjot. Fonte des suifs; procédé d'Arcet et procédé Eyrard, Boule, pain de crétons, suif brun. Extraction des huiles employées comme aliment et médicament. Extraction des huiles qui servent à l'éclairage et aux autres besoins des arts. Epuration des huiles d'éclairage par le procédé Leroy de Lille et par le procédé Thénard modifié par M. Dubrunfaut. Qualité d'une huile épurée. Moyen facile et sûr d'essayer les huiles.

Voitures de place

Un service de voitures de place est installé à Roubaix depuis le dimanche 28 courant, sous la direction de M. Baest-Honoré.

S'adresser pour renseignements à l'Éclaireur du Bassin d'Or, place de la Mairie.

THÉÂTRE

La direction a donné, dimanche dernier, le Marchand de coco, drame national. Cette pièce qui offre un certain intérêt se termine par ces mots : Vive la France ! Vive l'Empereur ! et par l'air national de La Reine Hortense, ce qui a excité au plus haut point l'enthousiasme des spectateurs. Le Français est patriote par excellence; il n'en faut donc pas davantage pour faire vibrer toutes les fibres de son être. Les artistes ont été rappelés, et c'était justice, car la pièce a été convenablement rendue. M. Steiner joue le rôle de Gaspard d'une façon adhésive de tout éloges. MM. Nitsch et Lapière ont droit à nos félicitations. Nous voudrions que M^{me} de Blaye mette un peu plus de naturel dans son jeu. M. Xonnier est un jeune premier comique fort convenable.

pleine liberté comment je dois m'acquitter pour satisfaire aux convenances du devoir de politesse auquel je suis tenu vis-à-vis de mademoiselle.

— Mais permettez-moi, signor, de vous dire, dit le vieillard à demi fâché, que cela ne vous fait pas honneur de rejeter le conseil d'un homme d'expérience pour satisfaire une fantaisie sans importance. La témérité est plutôt de la déraison que du courage.

— Moi père, mon père, dit Marie d'un ton de père, ne vous fâchez pas; le signor Geronimo ne court aucun danger.

— Confiance insensée ! s'écria le vieillard. Quel droit Geronimo a-t-il de se croire plus que les autres à l'abri du danger et du malheur ? Que Geronimo soit téméraire, cela est peut-être prouvable; mais toi, Marie, tu mérites à coup sûr une sévère réprimande pour oser confirmer ton ami dans son dangereux projet.

La jeune fille baissa la tête sous le reproche de son père, et murmura pour s'excuser :

— Geronimo a une relique, mon père. Il sembla que cette révélation mettait le jeune homme dans l'embarras, car il jeta un triste regard à Marie.

Celle-ci lui dit d'un ton suppliant :

— Alons, Geronimo, ne faites pas acte de mauvaise volonté; montrez la relique à mon père; il saura alors pourquoi vous ne craignez pas qu'il vous arrive malheur.

Le jeune homme sentit qu'il ne pouvait répondre par un refus à la prière de Marie. Il mit la main sous son pourpoint, en retira un objet suspendu à une chaîne d'acier, et s'approcha de M. Van de Werve pour le lui mettre en main.

C'était une médaille plate en cuivre

verdâtre, sur laquelle se trouvaient gravés des lettres et des signes inconnus. Une croix entre deux sabres recourbés, et au-dessous une demi-lune, remplissaient le champ de la médaille. Au pied de la croix, et par conséquent au-dessus de la demi-lune, se trouvait une pierre grise, grossièrement incrustée. Tout l'objet était lourd et grossier.

M. Van de Werve considéra pendant quelque temps ce singulier emblème; il le tourna et le retourna, comme s'il cherchait à comprendre la signification des lettres.

— Une relique ? murmura-t-il. Voyez ces deux cimetières, cette demi-lune et ces lettres étranges. C'est un talisman mahométan, et peut-être bien un emblème outrageant pour notre sainte religion !

— Non, monsieur, permettez-moi de vous dire que vous vous trompez, sans aucun doute, répliqua Geronimo. La croix ne se trouve-t-elle pas placée au-dessus de la demi-lune, et cela ne signifierait-il pas plutôt que la foi dans le Christ a triomphé de la doctrine de Mahomet ?

— Mais pourquoi appelez-vous cela une relique ?

— Marie l'appelle ainsi, mais non moi. C'est une amulette, monsieur, et si elle a quelque puissance, elle la doit à cette pierre grise que vous remarquez au-dessus de la croix. Cette pierre est une dracinite, enlevée au pèril de la vie de la tête d'un dragon, dans le pays des nègres.

Un sourire demi-railleur contracta le visage du vieux gentilhomme, tandis qu'il contemplait en silence le talisman. Après un instant, il dit :

— Je me souviens, signor Geronimo, d'avoir lu dans Plin certains détails sur la dracinite et sur ses vertus extraordi-

naires, mais je me souviens en même temps que le grand naturaliste oublie de dire quelle est la force propre à la dracinite... Ah ! ah ! signor, vous vous fiez à cet objet et vous croyez qu'il vous protégerait contre le poignard des assassins ? Les gens du midi ont une étrange pitié : dans leur superstition ils confondent ce qui est saint avec des choses qui ne devraient leur vertu, si elle en avait quelque une, qu'aux conjurations des sorciers !

Le jeune chevalier rougit légèrement et répondit :

— Vous vous trompez, monsieur, pour ce qui me concerne du moins. Je pourrais, pour ma justification, vous dire que cette amulette appartient à un pèlerin, et qu'elle a reposé pendant la nuit du vendredi saint sur la tombe de Notre-Seigneur à Jérusalem; mais je serai plus loyal en vous déclarant que je ne crois pas que cet objet ait la moindre puissance pour me préserver du danger. Et, cependant, je le porte sur moi avec la ferme et inébranlable conviction qu'il me protégera à l'heure critique contre tout malheur.

— Il vient peut-être de vos parents morts ? demanda M. Van de Werve, frappé de la singulière explication du jeune homme.

— Non, monsieur, répondit Geronimo, cette amulette est pour moi le souvenir bien cher de ce qu'un jour en ma vie Dieu m'a permis de faire une bonne action. Je voudrais bien vous raconter comment l'amulette est tombée entre mes mains et pourquoi je crois qu'elle peut me protéger; mais c'est une longue histoire.

HENRI CONSCIENCE.

(La suite au prochain numéro.)